

Maisons-Alfort, le 13 avril 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 relatif à la demande d'extension d'usages
 du produit biocide TRANSNET SDA MOUSSANT**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **HYPRED SA** de demande d'extension d'usages du produit biocide **TRANSNET SDA MOUSSANT**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'extension d'usages du produit biocide TRANSNET SDA MOUSSANT.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit TRANSNET SDA MOUSSANT est un biocide de type 4 composé de 442,15 g/L d'hypochlorite de sodium se présentant sous la forme liquide.

L'hypochlorite de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

| | |
|---|------------------------|
| Nom ou description générique de la substance active : | hypochlorite de sodium |
| N°CAS : | 7681-52-9 |
| Type de produit : | TP 4 |

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 25/11/2011, le pétitionnaire a déclaré le 23/02/2011, annuler la demande d'extension d'usage du produit TRANSNET SDA MOUSSANT.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande d'extension d'usages n°200609 07 du produit TRANSNET SDA MOUSSANT présentée par HYPRED SA est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : extension d'usages, hypochlorite de sodium, TP4